

<b>Objet :</b>	<b>INSTRUCTIONS POUR LES LAQUEURS UTILISANT UN SYTEME DE PRETRAITEMENT ALTERNATIF</b>
<b>Proposition :</b>	GT Aluminium & Prétraitement (Janvier 2015)
<b>Décision de QUALICOAT :</b>	<b>Résolution n° 9/CT 19.05.15</b> Le CT a demandé au GT Directives de rédiger une fiche de mise à jour précisant que les laqueurs utilisant un système de prétraitement alternatif doivent envoyer tous les deux mois à leurs fournisseurs de produits chimiques des échantillons pour effectuer les tests requis (voir paragraphe 9 de l'annexe A6).
<b>Date de validation :</b>	5 novembre 2015
<b>Date d'application:</b>	1er janvier 2016
<b>Modifications des Directives :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ajout d'une ligne paragraphe 3.11</li> <li>- Nouveau paragraphe 6.4.4</li> <li>- Mise à jour du paragraphe 9 de l'annexe A6</li> </ul>
[...]	
<b>3.11. Registres</b>	
Les sites de laquage doivent tenir les registres suivants :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- production de produits QUALICOAT</li> <li>- autocontrôle</li> <li>- tests effectués par les fournisseurs de produits chimiques (voir annexe A6)</li> <li>- plaintes des clients.</li> </ul>	
<b>6.4.4 Registre de contrôle des tests pratiqués par les fournisseurs de produits chimiques</b>	
Cela peut être un registre relié avec des pages numérotées (reliure de type spirale à proscrire) ou un listing informatique.	
Doivent figurer les informations suivantes :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- échantillon de référence</li> <li>- date de l'échantillonnage et du prélèvement /envoi</li> <li>- référence du rapport de test du fournisseur de produits chimiques</li> <li>- résultats du test (voir Annexe A6)</li> <li>- remarques et/ou actions correctives.</li> </ul>	
<b>Annexe A6 – Paragraphe 9 - Responsabilité</b>	
[...]	
<b>Coopération entre le laqueur et le fournisseur de produits chimiques :</b>	
Tous les deux mois, le laqueur doit envoyer un échantillon de sa production au fournisseur de produits chimiques pour qu'il pratique les tests ci-après ( <del>sur un échantillon de sa production</del> ):	